

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} JUIN 2022**

DATE DE CONVOCATION

24 mai 2022

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-05-2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2022-06-01- N°09

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juin à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Sandrine FABRE, Madame Marelyne NGANTCHUE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Absents représentés :

Mme VIGNAS	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	M. HERSCHKORN
Mame MARQUES	donne pouvoir à	Mme DENECE
M. KERKAR	donne pouvoir à	M. RAUSCHER

Absents non représentés :

M. TROUFLEAU et M. BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : MODIFICATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE, TRANSITION ECOLOGIQUE » ET UN MEMBRE DE LA COMMISSION « SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE » SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

OBJET : MODIFICATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE, TRANSITION ECOLOGIQUE » ET UN MEMBRE DE LA COMMISSION « SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE » SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Sur proposition de Monsieur SOULIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui précise que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°2020-12-07 – N°04 du 12 juillet 2020 relative à la création et la composition des Commissions municipales ;

VU la démission de Madame Martine DELIERE de la liste « SAINTRY POUR VOUS » ;

CONSIDÉRANT que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Madame Martine DELIERE dans les commissions « Culture, patrimoine, transition écologique » et « Solidarité et action sociale » ;

Monsieur le Maire demande que le ou les candidat(s) se fasse(nt) connaître :

Commission « Culture, patrimoine, transition écologique » :

Candidat liste SAINTRY POUR VOUS : - Madame FABRE

Commission « Solidarité et action sociale » :

Candidat liste SAINTRY POUR VOUS : - Madame FABRE

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE.

DESIGNE Mme Sandrine FABRE membre de la commission « Culture, patrimoine, transition écologique », et de la commission « Solidarité et action sociale ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait
de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 1^{er} juin 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

